



## Rat surmulot (*Rattus norvegicus*) Éradication sur l'île habitée d'Hoëdic par l'utilisation de rodenticide (Morbihan)

### FICHE RETOUR D'EXPÉRIENCE

#### Société Histoire Environnement Littoral Patrimoine insulaire (HELP Sarl)

Entreprise créée en 2017 disposant d'une double compétence en environnement littoral et patrimoine insulaire.

Elle a pour objectif de répondre à des besoins exprimés par des communes, des établissements publics d'État, des associations et des universités, pour mettre à leur disposition son expertise scientifique et technique par la réalisation d'inventaires, de bilans patrimoniaux, de travaux de restauration écologiques et paysagères et d'aménagement du littoral.

Elle est également spécialisée en dératisation insulaire et procède à des opérations de gestion des rongeurs exotiques envahissants sur des sites littoraux et plusieurs îles rattachées au territoire métropolitain, en outre-mer et auprès d'autres pays européens. Elle réalise également des inventaires de ces espèces afin de dresser des états des lieux des niveaux d'invasion.

Contact : Louis Dutouquet  
[helpsarl@netcourrier.com](mailto:helpsarl@netcourrier.com)

#### Site d'intervention

L'intervention porte sur l'ensemble de l'île d'Hoëdic, une île habitée de 220 ha (800 m de large et 2500 m de long) localisée dans le golfe de Gascogne au sud de la Bretagne. Le site d'intervention inclut également quatre îlots proches rattachés à la commune d'Hoëdic : le Grand Mulon, Maison perdue, Kasperakis et En Inizen.

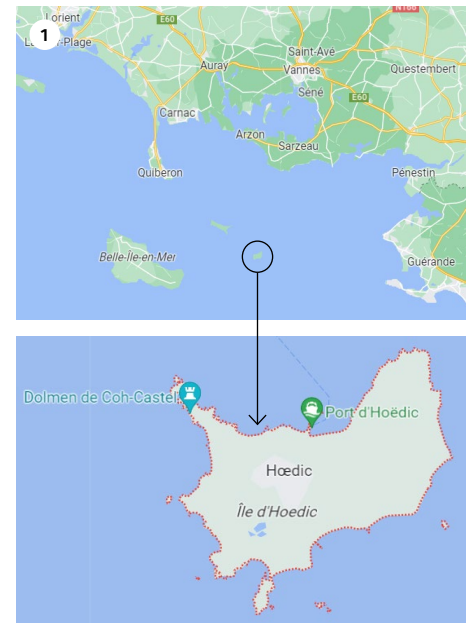
Très probablement introduit par bateau depuis le continent, les modalités et la

période d'introduction du Rat surmulot sur cette île ne sont pas connues avec exactitude.

Située à 16 km de la côte, cette île est accessible par bateau en provenance des ports de Quiberon, Vannes, le Croisic, Locmariaquer, Port-Navalo, Palais ou encore la Turballe. Certains trajets réguliers desservent plusieurs îles voisines, notamment celle d'Houat également colonisée par le rongeur.

#### Nuisances et enjeux

L'île d'Hoëdic abrite une grande diversité d'habitats à enjeux de conservation importants. Le littoral, caractérisé par une alternance de plages et de zones rocheuses peu élevées, est le lieu de nidification pour diverses espèces d'oiseaux, comme le Pipit maritime, l'Huîtrier-pie ou encore le Grand Gravelot, dont certaines sont protégées. C'est également le cas d'étangs, de marais et de mares temporaires à l'intérieur des terres. La zone arrière-dunaire, stabilisée par des pelouses riches en espèces herbacées et caractérisée par des tapis denses de mousses et de lichens, constitue un habitat d'intérêt patrimonial européen à préserver. Les pelouses acidophiles à cladonies (Habitat UE 6210\_28) sont également rares à l'échelle du territoire métropolitain. Avant l'introduction du Rat surmulot, l'île était auparavant exempte de prédateurs. En consommant les œufs et les juvéniles, il peut directement impacter les populations d'oiseaux nidifiant sur l'île, de micromammifères et de reptiles indigènes, tels que l'Orvet et le Lézard des murailles.



1 Localisation du site d'intervention

L'accroissement de plus en plus visible des populations de rats risque de provoquer une perte de l'intérêt patrimonial de l'île. Par ailleurs, comme Hoëdic accueille en été de nombreux touristes, cette évolution peut également induire une diminution de son attractivité touristique.

#### FICHE RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LA GESTION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Cette fiche est réalisée dans le cadre des travaux du [Centre de ressources espèces exotiques envahissantes](#) en lien avec le Réseau EEE outre-mer, dans la continuité des [volumes de la collection Comprendre pour agir](#).

De plus, des dégâts sur des installations électriques causés par le grignotement de câbles ont été observés.

Le Rat surmulot est vecteur de plusieurs maladies. La croissance des populations introduites peut augmenter les risques d'exposition des habitants à plusieurs zoonoses comme la leptospirose ou la salmonellose.

## Intervention

### Objectif

L'opération motivée par la commune d'Hoëdic visait l'éradication du Rat surmulot de l'île, puis la prévention de toute réinvasion, dans un objectif de préservation du patrimoine naturel, en particulier des espèces d'avifaune à enjeux de conservation. Elle répondait également à un besoin de sécurité, de santé publique et de maintien des activités touristiques.

### Concertation

Cette opération s'est appuyée sur une démarche multi-partenaire comportant un travail de concertation (Tab 1) à plusieurs reprises permettant la définition du rôle et du niveau d'implication de chaque partie-prenante.

### Méthode

#### Choix du protocole et de la molécule active

Plusieurs protocoles opératoires ont été envisagés, dont une méthodologie de l'INRA qui proposait une alternance de piégeage mécanique et de lutte chimique. Du fait des risques d'accidents auprès d'enfants, de personnes âgées et/ou d'animaux domestiques présents sur l'île, le piégeage mécanique n'a pas été retenu. Une autre possibilité était l'utilisation de pièges à piston Good Nature. Toutefois, ce dispositif n'ayant pas encore été testé en milieu insulaire sur une telle superficie, les opérateurs ont choisi de mettre en œuvre une lutte uniquement chimique utilisant du rodenticide, encouragée par des retours d'expériences antérieurs concluants, issus d'îles polynésiennes et néozélandaises de grandes superficies et difficiles d'accès.

Afin de limiter les impacts potentiels forts du rodenticide sur les espèces indigènes de faune (observés pour des concentrations supérieures à 50 ppm), tout en garantissant l'effet anticoagulant sur les

Tab. 1 - Définition des actions de chaque partie prenante

Structures	Actions
Commune d'Hoëdic	Commanditaire de l'opération et communication auprès de la population
HELP Sarl	Coordination de la mise en œuvre de l'opération
Association des Iles du Ponant	Maître d'ouvrage
Société de transport maritime Compagnie Océane	Surveillance et contrôles au départ et à l'arrivée des bateaux naviguant entre Quiberon et Hoëdic
INRA de Rennes	Appui à l'élaboration du protocole de mise en œuvre
Conservatoire du littoral	Propriétaires de certains terrains
Bénévoles	Killian David, Théo Guinée
Société LittoMatique	Relevé GPS des postes d'appâtage et cartographie
Société Ensystem Europe	Fournisseur du matériel de dératisation (postes et appâts)
Mouton-Glouton	Travaux de débroussaillage mécanique préalable

rats, du Brodifacoum, dosé à 29 ppm, a été utilisé. La dose létale de Brodifacoum est de 3,14 g pour un rat de 350 g. Un délai de 3 jours sépare l'ingestion de la mort des rongeurs afin qu'ils ne puissent pas associer leur mortalité à la consommation de ces appâts. Présenté au début de l'opération sous la forme d'une pâte (car très appétente et à privilégier sur une île habitée aux ressources alimentaires abondantes et variées), le support de la molécule a ensuite été remplacé par du blé emballé dans un film plastique pour mieux résister à l'humidité et aux attaques d'escargots et de limaces.

Afin de déployer le protocole sur l'ensemble de l'île, un quadrillage de postes d'appâtage (Fig. 2) a été installé tous les 25-30 m, une distance parfois réduite à 5-15 m notamment dans le bourg. L'appât y était brocheté pour inciter les rats à le consommer sur place et éviter sa dispersion dans l'environnement. Les postes ont été contrôlés à intervalles réguliers et réappâtés lorsqu'ils avaient été consommés. Pour chaque poste, la consommation d'appâts a été évaluée et notée dans un carnet. Les occurrences d'autres espèces de faune (souris, musaraigne, escargot et limace) dans et autour des postes étaient aussi relevées.

La période de février et mars est favorable au déploiement d'un tel dispositif du fait des populations moins abondantes de rats et de la plus faible dispo-



2 Poste d'appâtage type Beta 2.

3 4 Préparation des postes d'appâtage (déballage, appâtage, numérotation des postes et conditionnement).



nibilité en ressources alimentaires de la fin de l'hiver.

Cependant, les travaux de débroussaillage nécessaires au bon déroulement de l'opération n'ont pu être effectués à temps, ne permettant pas la mise en œuvre précoce du protocole. En raison de la nidification de nombreux oiseaux entre avril et juin et de l'importante affluence touristique estivale, l'intervention a donc été reportée à septembre et octobre. Bien que cette période offre une large gamme de ressources pouvant concurrencer le rodenticide, elle offrait toutefois une période de grande marée pouvant constituer un atout pour une telle opération. En effet, ces marées amènent les rats à se déplacer vers l'intérieur des terres en direction des postes d'appâtage, un effet positif sur la consommation des appâts déjà observé lors d'autres chantiers en milieux insulaires.

### Travaux préalables

La mise en place des postes d'appâtage tous les 25-30 m en milieu naturel nécessite un débroussaillage préalable des zones de végétation haute et dense (dans cette île, prunellier et roncier principalement). Les secteurs à débroussailler ont été identifiés au cours de l'année 2019 et ce travail préalable a été réalisé au mois d'août par la société [mou-tons-gloutons.bzh](#). Des layons d'1,5 m de large ont ainsi été ouverts tous les 25-30 m pour permettre l'installation du dispositif (Fig. 5). Le faible portage du sol dans les marais n'a en revanche pas permis de débroussaillage mécanique et les opérateurs de la société HELP ont effectué un débroussaillage thermique de la phragmitaie. Le travail préparatoire dans ce secteur de marais, d'une superficie de 9 ha, a nécessité une semaine de travail à temps plein à laquelle s'ajoutent 3,5 jours de débroussaillage de secteurs non traités.

### Déploiement et contrôle du dispositif

11 zones de stockage provisoire des postes d'appâtage ont été stratégiquement mises en place par un agent communal avant le déploiement du dispositif à l'échelle de l'île (Fig. 6).

Les postes ont tous été numérotés lors de leur préparation. L'installation et le relevé GPlittoS des postes d'appâtage ont été effectués du 9 au 12 septembre par l'équipe de la société [littomatique.fr](#),

soit 2 800 dispositifs installés en 3,5 jours. Des postes ont parfois été ajoutés dans un second temps pour mieux respecter le maillage lorsqu'ils étaient trop espacés. N'ayant pu être débroussaillé en août, le marais a été entièrement équipé le 23 septembre. Au total, 3 314 postes ont donc été mis en place sur l'île (incluant Grand Mulon, l'îlot Maison perdue, Kasperakis et En Inizen,) dans les enrochements du port, le fort et ses douves, à l'intérieur des jardins d'agrément, autour du poste d'alimentation en eau douce, au niveau du lagunage traitant les eaux usées et dans des égouts de bourg. Les falaises ont également été équipées à leur sommet et à leur base lorsque cela était possible (Fig. 7 et 10).

Un contrôle quotidien des postes d'appâtage a été effectué du 9 septembre au 25 octobre 2019, soit 48 jours consécutifs d'intervention. Trois secteurs ont été délimités afin d'effectuer le contrôle d'un secteur par jour pour un contrôle de la totalité de l'île tous les trois jours par 8 agents (Fig. 8) :

#### Contrôle 1 :

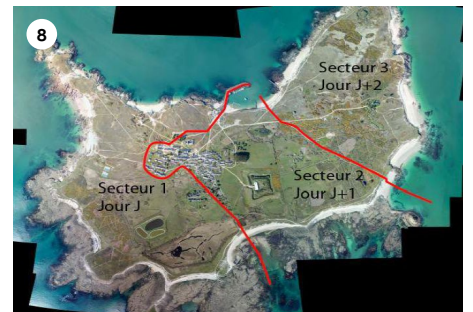
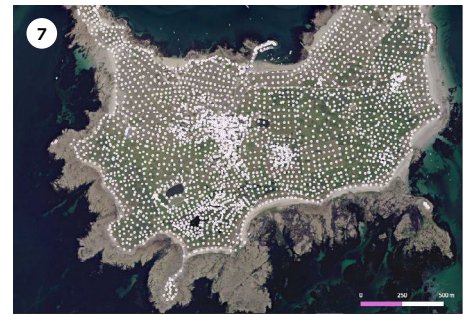
- Jour J : contrôle du secteur 1 (zone ouest de l'île)
- J+1 : contrôle du secteur 2 (bourg du fort, camping et carrière)
- J+2 : contrôle du secteur 3 (zone est de l'île)

#### Contrôle 2 :

- J+3 : contrôle du secteur 1 (zone ouest de l'île)
- —

Des caméras infrarouges ont été mises en place à partir du 13 septembre en différents points de l'île (enrochements du port, marais, jardins d'agrément et îlots satellites d'Hoëdic) pour détecter la présence de rongeurs et suivre leur activité nocturne (Fig. 9). Ce dispositif de suivi permet une certaine quantification indirecte de la population de rats surmulot et constitue un complément au contrôle de consommation des appâts.

Le littoral de l'île d'Hoëdic est composé d'une alternance de pointes rocheuses et d'anses sableuses, parfois le lieu d'accumulation de masses d'algues échouées. Lorsque les coefficients de marées (amplitude des marées) sont faibles, ces amas d'algues se décomposent et constituent en haut de grève des abris associés à de la ressource alimentaire (insectes, vers, puces de mer), favorables au creusement de terriers du Rat. Deux lignes de pièges



- 5 Layons ouverts pour la mise en place de postes d'appâtage.
- 6 Localisation des zones de stockage provisoire. Source : HELP Sarl.
- 7 Dispositif des 3314 postes d'appâtage. Source : HELP Sarl, cartographie : LittoMatique.
- 8 Délimitation des secteurs pour le contrôle des postes d'appâtage. Source : HELP Sarl.
- 9 Mise en place d'une caméra infrarouge devant un poste d'appâtage. Source : HELP Sarl.

© L. Dutouquet

© G. Jänin

ont été mises en place : la première en bas de falaise ou dans le cordon de galets au niveau de la zone supralittorale, et la seconde en haut de falaise en bordure de pelouse. En prévision de la grande marée des 29 et 30 septembre, les postes d'appâtage littoraux avaient été remontés fin septembre sur la partie terrestre pour éviter leur immersion par la mer (coefficient de marée de 116 max couplé à une houle significative de 2,5 m et coup de vent de 28 à 41 nœuds).

### Mesures de biosécurité ou anti-réinfestation

Une présentation de l'opération, des enjeux associés à la présence du Rat surmulot et des risques de réinvasion, a été réalisée auprès de la direction de la société de transport maritime Océane, chargée des liaisons entre l'île, le continent et d'autres îles proches, pouvant être un potentiel vecteur de transport du rongeur sur l'île. L'issue de cette rencontre a été la mise en place le 15 novembre d'un dispositif de prévention d'introduction dans la gare maritime de Quiberon. Des contrôles réguliers ont été préconisés pour maintenir une faible densité de rats autour des bâtiments. La société assurant l'évacuation des déchets issus du tri réalisé sur l'île disposait déjà d'un dispositif anti-rat au sein de son infrastructure.

À la fin de l'opération, un dispositif anti-réinvasion constitué de 337 postes d'appâtage a été mis en place sur l'île d'Hoëdic. Ces postes ont été installés en différents points stratégiques (le port, la déchetterie, en périphérie du marais, le lagunage, la pointe du vieux château, le hameau de l'est et le fort) (Fig. 11). Des contrôles périodiques ont été recommandés avec le relevé des informations en cas de consommation par des rats. Ainsi, depuis la fin de l'opération, la société Help réalise les contrôles de ces postes pour la mairie. Une forte augmentation des effectifs de musaraignes des jardins a été constatée à l'intérieur des postes (individus vivants et nids). Étant insectivore, la musaraigne fréquente les postes sans consommer les appâts.

## Résultats et Bilan

### Résultats techniques

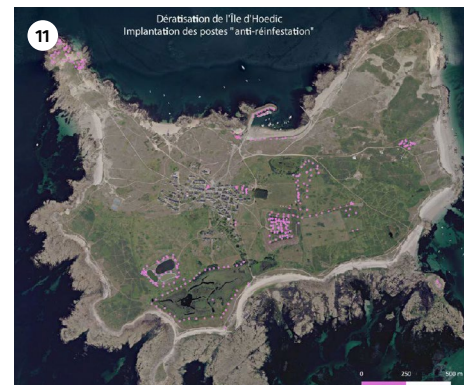
#### Bilan du suivi des consommations

Au total, tous secteurs confondus, 6132 appâts ont été consommés par le Rat surmulot sur l'île d'Hoëdic entre le 9 septembre et le 15 novembre 2019.

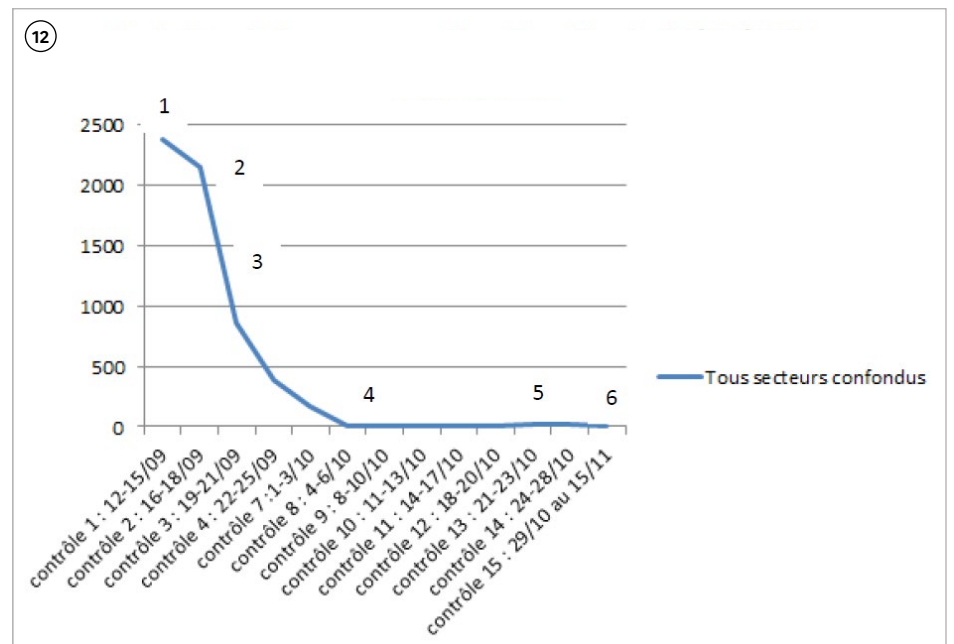
Globalement, la consommation des appâts a légèrement diminué entre les deux premiers contrôles, puis au 3<sup>ème</sup> contrôle, avant de devenir quasi nulle, puis nulle aux 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> contrôles (Tab. 2, Fig. 12). Une légère consommation a été à nouveau observée au 12<sup>ème</sup> contrôle dans deux secteurs bien précis et spatialement restreints. Le 20 octobre, un seul secteur présentait encore des appâts consommés, puis aucune consommation n'a été enregistrée à partir du 28 octobre. Le premier contrôle totalisant le plus grand nombre d'appâts consommés indiquait que le rat a rapidement et massivement intégré l'appât comme une nouvelle ressource alimentaire.

Tab. 2 - Nombre de consommations d'appâts tous secteurs confondus

Contrôles	Nombre d'appâts consommés
1 (12/09 – 15/09)	2373,7
2 (16/09 – 18/09)	2149
3 (19/09 – 21/09)	857
	---
	---
9 (08/10 – 10/10)	2
10 (11/10 – 13/10)	0
	---
15 (29/10 – 15/11)	0
Total	6132



- 10 Mise en place du dispositif sur l'îlot En Inizen.
- 11 Dispositif anti-réinvasion avec 337 postes d'appâtage (points roses).



12 Évolution de la consommation d'appâts au cours du temps entre le 12/09/2019 et le 15/11/2019 tous secteurs confondus. Source : HELP Sarl.



Tab. 3 - Bilan des consommations d'appâts par secteur

	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
Superficie	92 ha	68 ha	60 ha
Nombre total d'appâts consommés	2511	2220,5	1270
Nombre d'appâts consommés / ha	27	33	21
Nombre d'appâts consommés / contrôle			
Contrôle 1	822,5	1000,5	545,5
Contrôle 2	986,5	674,5	488
Contrôle 3	414,5	303	140
Contrôle 4	139	187,5	61,5
Contrôle 5	0	37,5	35
Contrôle 6	0	4	--
Contrôle 7	---	0	--
Contrôle 8		0	0
		0	
Contrôle 13		8,5	
Contrôle 15	0	0	0

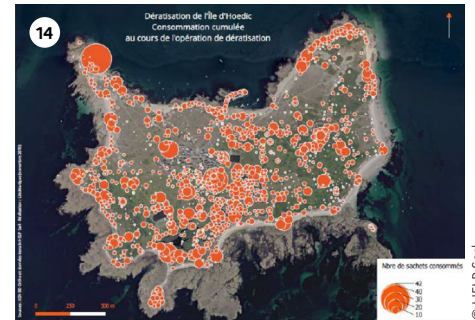
Situé en milieu de versant d'une falaise à l'extrémité de la pointe du vieux château et associé à des garde-mangers frais (dépôt de ressources alimentaires constitué par les rats et composé par exemple de mollusques, coquillage et crustacés), un terrier encore actif a été découvert le 5 octobre, contraignant les opérateurs à renforcer sur ce secteur le dispositif à l'aide d'une cage à fauve double-entrée en plus d'un piège artisanal (Fig. 13). Une caméra infrarouge a été disposée sur le site et deux vidéos identifiant le même rat ont été enregistrées de nuit (Fig. 17). Le 14 octobre, les pièges ont été retrouvés détruits et la caméra infrarouge dérobée.

Le regain de consommation observé dans le secteur 2 lors du 13<sup>ème</sup> contrôle le 19 octobre pourrait être le résultat de l'émancipation de la progéniture d'une femelle ayant débuté sa gestation le 6 ou le 7 septembre avant le début de l'opération. Ainsi, la période de 21 jours pendant laquelle les petits restent au nid avant d'en sortir expliquerait cette augmentation de consommation.

En prévision de la grande marée des 29 et 30 septembre, pour éviter que des rats exploitant ces secteurs ne re-

montent vers l'intérieur des terres, les deux lignes de pièges mises en place sur littoral ont été contrôlées et réappâtées le 26 septembre. 88 consommations ont été enregistrées lors de ce contrôle « pré-grande marée » contre 42,5 lors du contrôle « post-grande marée » réalisé le 30 septembre. L'évolution de la consommation des appâts sur la frange littorale est donc similaire à celle du reste de l'île. Aucune augmentation de la consommation des appâts sur le littoral et les îlots périphériques n'a été constatée suite à la grande marée, indiquant que la majorité des rats avaient déjà été éliminés.

Le cumul des consommations sur chaque poste d'appâtage montre que certaines zones étaient moins fréquentées que d'autres par les rats, notamment la dune fixée leur offrant moins de ressources alimentaires et peu d'abris. Le bourg était également assez peu fréquenté excepté en des lieux très précis tels que les zones de dépôts de déchets verts, les esplanades pour la collecte des déchets, les poulaillers et les composteurs. En revanche, la périphérie des zones humides et le littoral étaient des zones notable-



- 13 Zone de milieu de falaise ayant révélé la présence de rats (cercle rouge). Postes d'appâtage installés en début d'opération (triangle noir). Postes supplémentaires mis en place (triangle rouge).
- 14 Répartition spatiale des consommations cumulées. Source : Help Sarl, cartographie : Littomatique.
- 15 Poste d'appâtage visité par une souris domestique.
- 16 Poste d'appâtage dont tous les appâts ont été consommés par le Rat surmulot avec l'entrée d'un terrier sous un bloc rocheux.
- 17 Extrait vidéo d'un rat devant un poste d'appâtage localise en milieu de falaise. Source : HELP Sarl.

ment fréquentées et exploitées par le surmulot. La plupart des consommations ont été enregistrées sur la moitié sud de l'île où la présence du rat était peut-être favorisée par la végétation broussailleuse alors que la moitié nord est plus caractérisée par des dunes rases. Une forte densité de rats a été observée à la pointe du vieux château (Fig. 14). Trois des quatre îlots satellites d'Hoëdic (Maison perdue et le Grand Mulon) abritaient une population pérenne de rats, tandis qu'aucune consommation n'a été enregistrée sur Kasperakis.

Comme la Souris domestique (*Mus musculus*) et la Musaraigne des jardins (*Crocidura suaveolens*) sont également présentes sur l'île, la distinction des consommations imputables à chaque espèce de rongeur était nécessaire. Cette distinction a été possible pour la majorité des consommations à l'aide d'indices laissés par chacune des espèces. Par exemple, les souris et autres micromammifères ne grignotent pas plus d'un demi-appât sur place, laissant de nombreux fragments de papiers déchiquetés provenant de l'emballage et laissant des déjections facilement identifiables (Fig. 15). En revanche, le Rat surmulot peut consommer la totalité des appâts du poste tout en cherchant à transporter le sachet jusqu'à son terrier pour stocker des réserves ou partager la ressource (Fig. 16).

### Bilan du suivi par caméra infrarouge

Le dispositif de caméras infrarouges a permis de confirmer ou d'infirmer la présence de rongeurs et d'identifier, en cas de doute, les espèces consommatrices des appâts. Les premières et dernières vidéos de rats surmulot ont été enregistrées respectivement les 13 et 17 septembre. À partir du 18 septembre, soit après la consommation de 4522 appâts (75 % de la consommation totale d'appâts), de premières vidéos de souris et de musaraigne, parfois au nombre de trois autour et dans les postes d'appâtage ont été enregistrées. D'autres animaux comme le Lézard des murailles, le Rôle d'eau, le Goéland argenté, le Cormoran huppé, le Faisan de Colchique, le Pipit maritime, le Troglodyte mignon, le Pipit farlouse, le Rouge-gorge et le Verdier d'Europe ont également été enregistrés par les caméras (Fig. 18 et 19). Ces observations n'ont cependant révélé aucune

autre interaction concernant l'occupation des postes ou la consommation d'appâts par ces espèces non-cibles filmées.

### Impacts de l'opération sur des espèces non-cibles

Une attention particulière a été portée à la détection de cadavres de rongeurs ou d'autres animaux. Les cadavres retrouvés ont été collectés, enregistrés, conditionnés, congelés et transmis à l'INRA de Rennes afin d'être autopsiés. Hormis plusieurs dizaines de rats, quelques souris et musaraignes ont ainsi pu être collectées.

### Bilan financier

Le coût total de l'opération est estimé à 60 000 euros HT. Le détail de ce bilan financier est détaillé ci-après. (Tab 4 et 5)



18 Goéland argenté à proximité d'un poste d'appâtage sur le Grand mulon. Source : HELP Sarl.

19 Rouge-gorge à proximité d'un poste d'appâtage le 19/10/2019. Source : HELP Sarl.

Tab 4 et 5 - Détail des coûts de l'opération

Matériel	Coût unitaire	Effectifs	Coût total (€)
Poste d'appâtage	4 €	3314	13256
Appât	6€/kg	500	3000
Caméra infrarouge	150€	8	1200

	Nombre de jours/homme	Coût (€ HT)
<b>Travaux de débroussaillage préalable</b>		
Mouton-Glouton	4	4000
HELP Sarl	30	3000
<b>Mise en place des zones de stockage temporaire</b>		
Commune d'Hoëdic	2	600
<b>Mise en place du dispositif</b>		
LittoMatique	3	1200
<b>Mise en place et contrôle du dispositif</b>		
HELP Sarl	44 x 8 = 352	33 744
<b>Total</b>	<b>423</b>	<b>60 000</b>



## Valorisation des actions

Une réunion d'information préalable à l'opération a été organisée le 28 août 2019 à la mairie d'Hoëdic. Réunissant une trentaine de personnes, l'objectif de cette rencontre était de présenter les impacts du rat en milieu insulaire et l'intérêt de l'opération de dératisation en partageant le protocole et les retours d'expériences des précédentes interventions sur d'autres îles du Ponant. Ce fut également l'opportunité d'effectuer des recommandations à destination des habitants d'Hoëdic

Des affiches plastifiées ont été conçues et placardées en différents points stratégiques de l'île : mairie, poste, capitainerie, compagnie maritime Océane à Quiberon et à Hoëdic, supérette, boulangerie, navires assurant les liaisons maritimes avec le continent (Fig. 20).

Les informations sur l'opération ont été relayées via les listes de diffusion communales et associatives.

Des points d'information ont été conçus, édités et diffusés sur les listes de discussion de la commune et de l'[association Melvan](#) pour rendre compte auprès de la population du nombre de pièges déployés et des premiers résultats obtenus (Fig. 21).

L'opération a fait l'objet de nombreux articles de presses régionales :

- [Page Facebook de l'association Melvan](#)
- [Article du journal Ouest-France](#)
- [Article du journal Le Parisien](#)
- [Article sur le site internet d'un réseau d'agences spécialisées dans la lutte contre les nuisibles](#)

## Perspectives

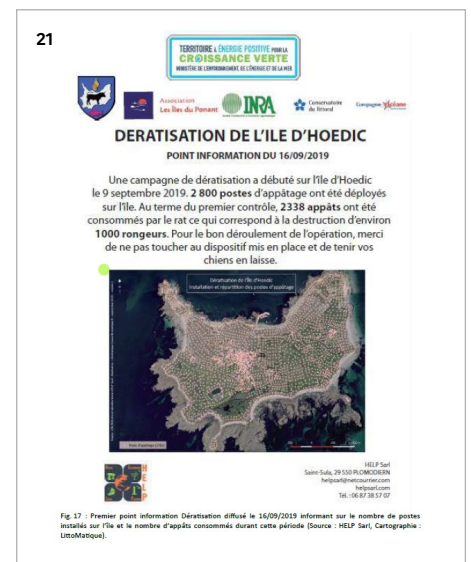
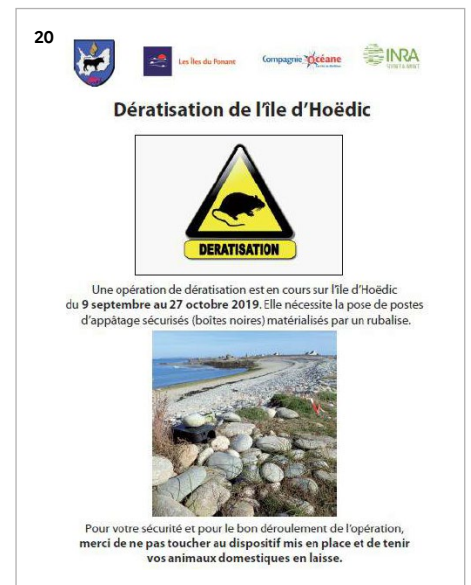
Depuis l'achèvement de l'opération en 2019, aucun Rat surmulot n'a été observé sur Hoëdic : l'éradication envisagée a donc bien été obtenue. La surveillance est tout de même maintenue dans les secteurs de l'île exposés aux introductions et au départ de la ligne de transport maritime dans le port de Quiberon.

Ces résultats très satisfaisants encouragent à décliner le protocole mis en œuvre sur d'autres sites sur le territoire métropolitain ainsi qu'en outre-mer.

## Réglementation

L'introduction sur tout le territoire et en tout temps, l'introduction dans le milieu naturel, qu'elle soit volontaire, par négligence, ou par imprudence, des spécimens vivants de Rat surmulot sont interdites d'après l'arrêté ministériel du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain.

L'utilisation de rodenticide en usage professionnel nécessite l'obtention du certibiocide permettant la manipulation de produits biocides. Ce certificat est valable 5 ans et peut être renouvelé. Pour des concentrations inférieures à 29 ppm les appâts doivent simplement être disposés dans des postes d'appâtage sécurisés. Dans le cas d'utilisation de concentrations supérieures à 30 ppm, la réglementation est plus contraignante, notamment en termes d'affichage et d'information du public.



20 Affiche d'information diffusée avant l'opération. Source : HELP Sarl.

21 Point d'information diffusé le 16/09. Source : HELP Sarl.

### PARTENAIRES



### EN SAVOIR PLUS

[HELP Sarl \(2019\). Dératisation pilote d'une île habitée. Le cas de l'île d'Hoëdic. Rapport de mission. Commune d'Hoëdic. 53 p.](#)

### RÉDACTION ET CONTRIBUTION

Louis Dutouquet (Société Help), Clara Singh et Johann Soubeyran (Comité français de l'UICN), Alain Dutarte (expert indépendant).

### ÉDITION

Office français de la biodiversité, 2024